



11 Ter A rue du Bas Chatron
78640 Saint Germain de la Grange

contact@sentiersdeden.com
<http://www.sentiersdeden.com>
Tél : 09 51 37 25 76

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont celles du décret n° 94-490 du 15/06/1994 pris en application de la loi n°92-645 du 13/07/1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Attention : les dispositions de la loi du 13 Juillet 1992 ne sont pas applicables lorsque les prestations vendues n'entrent pas dans un forfait touristique tel que défini à l'article 2 de ladite loi. Ces dispositions ne sont notamment pas applicables lors de la vente de prestations d'hébergement seules.

1. INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation des conditions générales et particulières ainsi que l'adhésion à notre association (incluse dans le prix de nos séjours).

La signature du bulletin d'inscription ou le versement de l'acompte sous-entend cette acceptation.

L'inscription est enregistrée à réception d'un acompte représentant 30% du montant total du séjour, auquel doit s'ajouter, le cas échéant, le montant de l'assurance annulation optionnelle. Dès acceptation et enregistrement de votre réservation, vous sera adressée une facture valant confirmation et précisant le montant du solde à payer.

Le solde devra impérativement nous parvenir au plus tard trente jours avant le départ. Dans le cas contraire, SENTIERS D'EDEN se réserve le droit

d'annuler la réservation sans remboursement des sommes déjà perçues.

L'inscription à moins de trente jours du départ entraîne le paiement en une seule fois de l'intégralité du montant du voyage et, le cas échéant, de l'assurance annulation.

2. PRIX

Un courrier postal ou électronique comprenant la description du séjour et de son prix, ainsi que des conseils spécifiques vous sera adressé à l'appui de la facture confirmant votre réservation. Chacun des participants reconnaît avoir pris connaissance de ces informations.

Sont notamment spécifiés les prestations comprises ou non dans le prix, les suppléments éventuels pour petits groupes... Les frais de vaccins, de visa, les boissons et extras personnels ne sont jamais inclus dans le prix.

3. RESPONSABILITES

a. Formalités

SENTIERS D'EDEN ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux formalités de police, douanes et santé à tout moment du voyage. Ils doivent aussi prendre à leur charge l'obtention de tous les documents (pièce d'identité, autorisations, visas, vaccins, etc.) exigés par les autorités des pays visités. SENTIERS D'EDEN n'est pas responsable en cas de retard, ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Les frais occasionnés sont à la charge du client.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait d'un participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

b. Bagages

Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Ils ne doivent en aucun cas excéder 15 kg par personne, à l'aller comme au retour. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut pas matériellement assurer cette tâche.

En cas de perte ou acheminement tardif des bagages, seule la compagnie aérienne est responsable (Convention de Montréal du 28/06/2004). Ainsi, tout bagage enregistré égaré ou endommagé doit faire l'objet d'une déclaration de la part du passager auprès de la compagnie aérienne.

c. Particularités

Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, SENTIERS D'EDEN se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs ou partenaires, de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur. SENTIERS D'EDEN ne peut être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe.

4. ANNULATION

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées.

De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par message électronique. Sera considérée comme effective la date de réception du courrier par SENTIERS D'EDEN.

L'annulation entraîne une retenue calculée selon le barème suivant, les pourcentages étant appliqués sur le prix du voyage :

>30 j	45 euros
30 < > 22	25%
21 < > 15	50%
14 < > 8	75%
7 < > 2	90%
< 2	100%

Si vous avez souscrit l'assurance annulation optionnelle, ces retenues vous seront remboursées en cas d'annulation justifiée (maladie, décès, accident...), mais les montants de l'assurance annulation ne sont pas remboursables.

L'annulation ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevables : la procédure de remboursement auprès de l'assurance ne pourra être entamée qu'à cette condition.

Tout séjour interrompu de votre propre initiative ou pour des événements politiques, climatiques, etc., indépendants de notre volonté n'engage pas notre responsabilité et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne remplissant les mêmes conditions. Vous êtes tenus de nous en informer au plus vite, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par message électronique.

5. ASSURANCES

• ASSISTANCE RAPATRIEMENT MAIFCONTRAT N° 3431197 B

L'assistance rapatriement est incluse dans le prix du voyage.

Le contrat MAIF, par le biais du prestataire d'assistance IMA GIE vous garantit pendant votre voyage pour les risques ci-après en excluant les cas présentant un état pathologique constitué antérieurement à la date du départ en voyage, ou une maladie ayant fait l'objet d'un traitement :

- Rapatriement médical jusqu'à votre domicile ou dans un hôpital adapté proche du domicile par les moyens qu'IMA GIE estimera les plus appropriés, en cas de nécessité médicalement établie.

- Mise à la disposition d'un proche d'un titre de transport aller et retour pour se rendre au chevet du blessé/du malade non transportable avant 7 jours.

- Prise en charge, en complément des prestations dues par les organismes sociaux, des frais médicaux et/ou hospitaliers exposés sur place, sous réserve que le bénéficiaire ait la qualité d'assuré auprès d'un organisme d'assurance maladie : à concurrence de 4000 € par bénéficiaire, plafond porté à 80 000 € en cas d'événement survenu à l'étranger, à condition, lorsque l'intervention est justifiée par une maladie, que celle-ci présente un caractère soudain et imprévisible.

- Rapatriement du corps en cas de décès, jusqu'au lieu d'inhumation.

- Mise à la disposition du bénéficiaire en déplacement d'un titre de transport aller et retour pour revenir aux obsèques d'un proche décédé en France ou dans le pays du domicile du bénéficiaire.

- Mise à la disposition du bénéficiaire d'un titre de transport pour se rendre au chevet d'un proche victime d'une maladie ou d'un accident grave nécessitant une hospitalisation de plus de 10 jours.

Si vous prolongez votre voyage par un séjour libre (non encadré par Sentiers d'Eden) c'est votre assurance personnelle qui doit prendre le relais.

• ASSURANCE ANNULATION DE SÉJOUR

Elle vous permet d'être remboursé en cas d'annulation avant le départ. Cette assurance est facultative. Elle doit être impérativement souscrite le jour de l'inscription.

6. RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à SENTIERS D'EDEN par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours qui suivent la date de retour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.